



DéesCAa

Réseau des Diplômés ou Étudiants de l'Enseignement Supérieur et Cadres Aspergers ou Autistes

**Madame Marie-Arlette CARLOTTI**

Ministère délégué chargé des personnes  
handicapées et de la lutte contre l'exclusion  
20 avenue de Ségur  
75007 Paris

Paris, le 26 avril 2013

Objet: situation des adultes autistes français,  
suite au contact avec un de nos membres de Facebook  
suite à votre lettre du 25 octobre 2012 à Madame Catherine BEAUBATIE prenant note de notre existence

Madame la Ministre,

Nous sollicitons de votre bienveillance l'évaluation de la situation des adultes autistes français avec eux-mêmes et non pas avec les professionnels ou les associations de parents.

Nous sommes dans une situation préoccupante. Un certain nombre d'entre nous a pu échapper à la ségrégation qui s'est mise en place progressivement à l'Éducation Nationale ces dernières décennies. Nous avons pour un nombre non négligeable fait des études supérieures, surtout les plus âgés, mais les politiques actuelles nous paraissent de nature à diminuer ce nombre dans le futur.

Notre insertion sociale est de plus en plus problématique. Parce que les classifications administratives actuelles conduisent les organismes d'aide aux personnes en situation de handicap à nous exclure des formations et métiers que nous sommes capables de faire. Nos échanges au sein de la communauté en ligne DéesCAa<sup>1</sup> nous ont montré que les Cap Emploi, l'AGEFIPH, les SAMETH et autres SAMSAH ignorent tout de la réalité de l'autisme chez les adultes et nous classent systématiquement dans les déficients intellectuels, les individus incapables de gérer leur propre vie et à placer sous protection dans des postes inadaptés pour nous.

Ces organismes ont besoin d'être formés par des autistes adultes et non par des gens s'occupant d'enfants et nous voyant comme des enfants, alors même que nous sommes 75 % des autistes et que, adultes, nous avons des problématiques d'adultes :

- Amour, vie de couple, gestion de nos enfants et de nos parents, car nos difficultés sont spécifiques
- Relations avec les administrations,
- Insertion professionnelle, maintien dans l'emploi et développement de carrière.

Beaucoup, d'entre nous sont donc amenés à ne pas déclarer leur handicap ou à le cacher aux autres.

Nous ne vous ferons pas l'injure de vous rappeler que l'autisme n'est pas un trouble psychiatrique en lui-même, mais un trouble sensoriel neurologique pouvant entraîner :

- en l'absence de mise en place de techniques de compensation, un retard intellectuel et cognitif,
- en l'absence de prise en compte du manque de perception des informations en provenance des mimiques du haut du visage et des intonations de la voix, des phobies consécutives aux stress dus aux agressions sociales.

Les mots importants sont « en l'absence »... Car ces déficiences et troubles pourraient être évités, ou au moins réduits, en définissant administrativement l'autisme comme un trouble sensoriel et en le traitant en conséquence.

Alors que la classification actuelle en trouble mental ou cognitif :

- renforce l'a priori négatif vis-à-vis de nous et justifie l'absence de mise en place de techniques de compensation et de mesures d'accessibilité,
- nous interdit de nous constituer en association, afin d'éviter la stigmatisation à nos membres,
- nous interdit l'accès à la participation aux décisions qui nous concernent nous les adultes qui sommes pourtant 75 % des autistes et laisse le champ libre aux associations de parents et de professionnels, dont les intérêts divergent notablement de ceux des autistes adultes.

### **Nous vous proposons plusieurs leviers d'action.**

#### Levier législatif et réglementaire

1. Modifier dans le code du handicap et le code de la santé le décret fixant les catégories administratives de handicap afin que le handicap sensoriel y soit mentionné pour que nous puissions être reconnus pour ce que nous sommes.
2. Rendre obligatoire pour tous les organismes en contact avec des personnes handicapées d'avoir une formation adéquate, dispensée par des professionnels formés sur le handicap sensoriel, ses tenants et aboutissants. Former ces organismes au coaching d'équipe et de managers pour qu'ils sachent travailler à l'insertion des personnes autistes et sur l'autisme en tant que trouble sensoriel en général.

Nous pouvons vous fournir des contacts avec qui nous élaborons actuellement un référentiel adapté.

#### Levier opérationnel

1. Aider à créer des structures spécifiques chargées de l'insertion, l'accompagnement et l'intégration dans l'emploi des personnes autistes en capacité de travailler. Structures devant comporter obligatoirement des personnes autistes adultes dans leurs instances décisionnelles avec droit de veto afin de pallier aux dérives infantilisantes régulièrement constatées.
2. Aider notre communauté d'autistes adultes D'ÉesCAa à définir avec des professionnels de santé et avec les industries électroniques françaises et européennes des prothèses destinées à la compensation de notre handicap aux points de vues visuels et auditifs, dans un premier temps, les technologies électroniques et informatiques existant et ne demandant qu'à être intégrées ensemble, puis sur le plan kinesthésique lorsque les technologies auront atteint une maturité industrielle.

### **En conclusion**

Les 115 membres du réseau D'ÉesCAa sont tous, ou ont été, étudiants, diplômés de l'enseignement supérieur, cadres, managers ou chefs d'entreprises. Ils montrent une diversité et une capacité de travail qui est niée par les structures actuelles et nous empêchent de continuer sereinement nos carrières voire, pour les plus jeunes de la commencer. 115 c'est un nombre déjà important, il montre notre souhait que les choses changent pour nous et notre volonté que ce soit nous, et nous seulement, qui soyons consultés pour ce qui nous concerne et non les associations de parents et de professionnels.

Nous adultes, majeurs et responsables, sommes parfois en couple, parents et-ou en charge de parents vieillissants. Nos difficultés sont importantes et mettent nos foyers et nos positions professionnelles en danger. Il est temps de les prendre en compte dans leurs spécificités réelles.

Nous sommes des handicapés sensoriels et nous souhaitons donc bénéficier des techniques de compensation de notre handicap et de la même bienveillance dont peuvent bénéficier les malvoyants et les malentendants. Nous demandons à avoir accès aux décisions qui nous concernent et qu'on cesse de décider à notre place.

Nous sommes à votre disposition pour vous rencontrer. Nous enverrons un membre de notre équipe pour échanger avec vos collaborateurs si l'anonymat lui est garanti. Vous pouvez nous contacter à l'adresse :

**reseauedesca @ gmail.com**

En espérant que vous pourrez prendre en compte notre lettre et y répondre par des actions concrètes, veuillez agréer, Madame la Ministre, nos respectueuses salutations.

Pour le réseau D'ÉesCAa

